



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 60161

Texte de la question

M. Philippe Martin (Gers) * attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression des droits accordés aux retraités de La Poste et de France Télécom en ce qui concerne la gratuité de la carte bleue ainsi que de l'abonnement téléphonique. Ces agents de l'État, aujourd'hui retraités, ont toujours été dévoués au service public. Cette mesure va amputer leur pouvoir d'achat d'environ 200 EUR par an. De plus, la remise en cause d'un droit acquis est inacceptable au moment où leur pouvoir d'achat est en baisse et où l'ensemble des prélèvements obligatoires auxquels ils sont soumis (CSG...) va augmenter. En conséquence, il lui demande d'intervenir fermement et immédiatement auprès des dirigeants de La Poste et de France Télécom afin que les retraités de ces entreprises puissent bénéficier à nouveau du maigre avantage mérité.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60161

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2645

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626